

Mise à jour des déterminants de suivi individuel

Le **décret du 18 avril 2025** modifie les règles relatives au suivi individuel renforcé (SIR).

Il **retire de la liste des salariés bénéficiant d'un SIR** ceux qui peuvent être affectés à un poste nécessitant :

- une **autorisation de conduite** (R. 4323-56) ;
- ou une **habilitation électrique** (R. 4544-10 et R. 4544-11).

Dans ce cadre, une évolution des déterminants de suivi individuel a été effectuée sur notre logiciel. Ainsi les anciens déterminants suivants ne sont plus présents et ne sont plus actifs à compter du 30 septembre :

- *Habilitation de conduite de certains équipements automoteurs et de levage (CACES)*
- *Habilitation électrique*

Ils sont remplacés par les suivants :

- **Conduite d'équipements de travail nécessitant la délivrance d'une autorisation de conduite** (Article R.2423-56 du Code du travail)
- **Habilitation électrique autorisant les opérations de voisinage de pièces nues sous tension ou la réalisation de travaux sous tension** (Articles R.4544-10 et R.4544-11 du Code du travail)

Les **deux nouveaux déterminants de suivi individuel** créés **n'apparaîtront pas cochés par défaut**. Vous devrez donc **reprendre chaque salarié individuellement** afin de **cocher manuellement** le(s) nouveau(x) déterminant(s) correspondant(s) à son dossier.

Afin de vous guider dans ces démarches, vous trouverez ci-après un explicatif des démarches à effectuer.

Albi (siège social)

32 Chemin des Coquelicots
CS 42080 - 81012 Albi Cedex 9
05 63 38 88 77

Castres

Le Causse - Espace Entreprises
6 Rue Georges Charpak
CS 30148 - 81115 Castres Cedex
05 63 59 34 36

Lavaur

Parc d'Activités Les Cauquillous
12 Rue Léonard de Vinci
81500 Lavaur
05 63 58 54 23

Terressac

3 Avenue Albipôle
81150 Terressac
05 63 38 59 39

- Se connecter à son espace adhérent : <https://adherents.spsti81.fr>

Se connecter sur son espace adhérent

N° adhérent :

Mot de passe :

☐ Je dispose d'une connexion en tant que mandataire

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

En me connectant au site, j'accepte que les informations saisies soient exploitées par le Service de santé au Travail dans le cadre de la mission qui lui est confiée.

- Cliquer sur l'icône « Les salariés »



- La liste des salariés s'affiche, cliquer sur « Modifier le salarié » en face du salarié concerné



- Sélectionner le(s) déterminant(s) de suivi individuel du salarié, puis « Valider »

Déterminant Suivi Individuel :

☐ Aucun suivi particulier pour ce salarié	☐ Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher	☒ Habilitation électrique autorisant les opérations de voisinage de pièces nues sous tension ou la réalisation de travaux sous tension (Articles R.4544-10 et R.4544-11 du Code du travail)	☐ Moins de 18 ans non affectés à travaux réglementés
☒ Conduite d'équipements de travail nécessitant la délivrance d'une autorisation de conduite (Article R.4323-56 du Code du travail)	☐ Risques particuliers motivés par l'employeur	☐ Salarié exposé à l'amiante	☐ Salarié exposé à manutention manuelle, port de charges > 55kg (R4541-9)
☐ Rayonnements ionisants catégorie B	☐ Salarié exposé au plomb	☐ Salarié exposé au risque de chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaudage	☐ Salarié exposé au risque hyperbare
☐ Salarié exposé au CMR	☐ Salarié exposé aux agents biologiques pathogènes groupes 3 et 4 (ABP3 et 4)	☐ Salarié exposé aux champs électromagnétiques si VLE dépassée	☐ Titulaire d'une pension d'invalidité
☐ Salarié exposé aux agents biologiques groupe 2 (AB2)	☐ Travailleur de nuit		
☐ Travailleur handicapé (TH)			

Catégorie déclarée :

- Passer au salarié suivant, si concerné.